

# MESURE DE SOUTIEN

# TAXES MUNICIPALES

## COVID-19

*Au coeur des lacs et des monts*

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 6 avril dernier à huis clos, les membres ont décidé d'offrir leur soutien financier aux citoyens suite à la situation économique engendrée par la pandémie.

Les dates des versements pour le paiement des taxes foncières demeurent les mêmes soient : 20 avril, 22 juin et 24 août prochain.

À partir du 20 avril, le conseil municipal a choisi d'éliminer le taux d'intérêt sur les taxes impayées et qui seront dues à partir de cette date. Le taux d'intérêt sera de 0% jusqu'au 31 décembre 2020.

**Notez cependant que toutes les taxes impayées avant le 20 avril 2020 continueront à porter intérêt au taux habituel de 12%.**

Plusieurs d'entre vous effectuent leurs paiements au moyen de chèques postdatés que nous avons déjà reçus. Si vous ne souhaitez pas que votre paiement soit encaissé à la date inscrite sur votre chèque, vous devez nous téléphoner. Si nous ne recevons aucun avis contraire de votre part, votre paiement sera déposé à la date inscrite sur votre chèque.

L'accès au public est interdit à l'hôtel de ville pour l'instant et aucun paiement ne peut se faire en argent. Nous vous invitons à utiliser les services de votre institution financière. Vous pouvez aussi nous poster votre chèque ou mandat postal. Notez qu'aucun remboursement ne sera autorisé pour les paiements déjà encaissés.

Pour de plus amples informations concernant les taxes municipales : 418 423-4000 poste 221.

Merci de votre belle collaboration et continuez à respecter les consignes des gouvernements.

*Gaston Nadeau, Maire*